



Marseille le 13/01/2023

INTERSYNDICALE

NON à la tentative de désinformation du directoire !

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise, sous conditions. La grève est définie comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Notre appel à la grève du mardi 17 Janvier 2023 s'inscrit tout à fait dans cette logique.

Que le Directoire mette tout en œuvre afin de minorer les effets de cette grève, avec notamment des visios à l'attention des DC et DT, cela peut faire partie, de ses attributions.

En revanche, que le Directoire diffuse de fausses informations et fasse pression sur les collaborateurs **n'est pas acceptable.**

Nous rassurons les salariés de la CEPAC.

A cet instant précis, nous avons un **très grand nombre de retours positifs quant au suivi de cette grève.**

En conséquence, un très grand nombre d'agences ne pourront pas ouvrir.

De nombreux sites administratifs seront également fermés ou en effectifs très réduits.

Le 17 Janvier 2023 est le moyen qu'a chaque salarié, quel que soit son niveau de classification, d'exprimer son mécontentement sur :

- la reconnaissance salariale de la CEPAC eu égard à 2 années exceptionnelles dans un contexte très compliqué de Covid et d'inflation importante,
- les conditions de travail,
- les bruits persistants d'un réseau qui ne serait pas à la hauteur des attendus,
- des réorganisations dont le sens échappe aux concernés,
- etc...

Ne restez pas seul, rejoignez-nous pour être plus forts

**LA MOBILISATION DE CHACUN EST
PRIMORDIALE**

TOUS UNIS, TOUS EN GREVE LE 17 JANVIER !